

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Mise à disposition de deux vestiaires de la Maison du Judo au profit de « Alptis Association », au titre de la saison sportive 2016/2017.....
..... **Page 2861**
- Convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre onéreux au profit des sociétés Promoval et Arioste pour la réalisation de diagnostics sur le bâtiment et la parcelle sis 2 bis place de Serin à Lyon 4^e, cadastré AE 31 **Page 2862**
- Musée des Beaux-Arts - Legs M^{me} Chipier **Page 2862**

- Musée des Beaux-Arts - Dons **Page 2862**
- Décision d'estimer en justice **Page 2863**

Arrêtés municipaux :

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents **Page 2863 à 2865**
- Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 2865 à 2912**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Conseils d'arrondissements - Avis **Page 2912**
- Direction des marchés publics - Avis..... **Page 2912**

- Comité syndical du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon - Avis **Page 2912**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Mise à disposition de deux vestiaires de la Maison du Judo au profit de « Alptis Association », au titre de la saison sportive 2016/2017 (Délégation Générale aux Services au Public et à la Sécurité Juridique - Direction des Sports)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2014/4 du Conseil municipal du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2014, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses Adjointes et Conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-18 du CGCT, et déléguant à M. Yann Cucherat les compétences en matière de sports ;

Vu la demande de « Alptis Association » d'utiliser les locaux de la Maison du Judo au cours de la saison sportive 2016/2017 ;

Considérant que la réponse favorable à cette demande nécessite la définition de tarifs de mise à disposition de ces salles municipales, permettant le calcul de la redevance d'occupation afférente,

Décide :

Article Premier. - Est autorisée la mise à disposition de deux vestiaires de la Maison du Judo, les mardis et jeudis de 12 heures à 13 h 30, au profit de « Alptis Association », au titre de la saison sportive 2016/2017.

Art 2. - Ces mises à disposition seront planifiées selon un calendrier transmis par « Alptis Association ».

La redevance d'occupation afférente sera calculée sur la base de la grille tarifaire suivante :

- Salle de réunion : 14 euros toutes taxes comprises par utilisation ;
- Vestiaires : 10 euros toutes taxes comprises par vestiaire et par utilisation.

Art. 3. - Le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois de sa notification et par les tiers dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 29 août 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Yann CUCHERAT*

Convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre onéreux au profit des sociétés Promoval et Arioste pour la réalisation de diagnostics amiante et plomb sur le bâtiment et la parcelle sis 2 bis place de Serin à Lyon 4^e, cadastré AE 31. (Direction Centrale de l'Immobilier - Service Action Foncière)

Le Maire de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2014, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-18 du CGCT, et déléguant à M^{me} Nicole Gay les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier.

Considérant que les sociétés Promoval et Arioste ont été désignées lauréates pour acquérir le tènement immobilier bâti décrit en objet et qu'à cette fin, il leur est nécessaire de faire réaliser des diagnostics amiante et plomb par la société Seti Diagnostics Immobilier.

Considérant que les sociétés Promoval et Arioste ont sollicité la Ville de Lyon afin que leur soit consenti une convention d'occupation temporaire du domaine privé pour effectuer lesdits diagnostics sur le bâtiment et la parcelle cadastrée AE 31.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé au profit des sociétés Promoval et Arioste à compter du 19 juillet jusqu'au 25 juillet 2016 inclus, pour la réalisation des diagnostics amiante et plomb sur le tènement immobilier sis 2 bis place de Serin, contre le paiement d'une redevance forfaitaire de 50 € (cinquante euros) par jour d'occupation soit au total 350 € (deux cent cinquante euros).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 30 août 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Musée des Beaux-Arts - Legs M^{me} Chipier (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22- 9° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2014, donnant délégation au Maire pour accomplir certains actes de gestion au titre de l'article L 2122-22- 9° du Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier, d'accepter des dons et legs qui ne sont grevés

ni de conditions ni de charges,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ».

Vu la proposition de legs sans condition d'un contrat d'assurance-vie, par la Sogecap, le 28 novembre 2015, dans le cadre de la succession de M^{elle} Simone Chipier qui avait désigné le musée comme étant un bénéficiaire.

Vu l'arrêté du Maire du 03 novembre 2014, déléguant à M. Richard Brumm les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville,

Décide :

Article Premier. - D'accepter le legs sans condition dans le cadre d'assurance-vie d'une valeur de 8 767, 52 € (huit mille sept cent soixante-sept euros et vingt centimes) de la part de M^{elle} Simone Chipier :

Art. 2. - Que M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Que tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification

Fait à Lyon, le 9 septembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Richard BRUMM*

Musée des Beaux-Arts - Don M. Bosse-Platière (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22- 9° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2014, donnant délégation au Maire pour accomplir certains actes de gestion au titre de l'article L 2122-22- 9° du Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier, d'accepter des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ».

Vu la proposition de don manuel, faite par courrier au musée des Beaux-Arts de la Ville de Lyon, par M. Michel Bosse-Platière, 179 route d'Anse 69480 Lucenay

Vu l'arrêté du Maire du 03 novembre 2014, déléguant à M. Richard Brumm les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville,

Décide :

Article Premier - D'accepter le don suivant d'une valeur de 3 500 € (trois mille cinq cents euros) de la part de M. Wolf Moser:

- Alexandre Séon, Saint-François debout, momifié, d'après Francisco de Zurbaran, vers 1885, huile sur toile

Art. 2.- Que M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Que tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 9 septembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Richard BRUMM*

Musée des Beaux-Arts - Don M. Wolf Moser (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22- 9° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2014, donnant délégation au Maire pour accomplir certains actes de gestion au titre de l'article L 2122-22-9° du Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier, d'accepter des dons et legs qui ne sont grevés

ni de conditions ni de charges,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ».

Vu la proposition de don manuel, faite par courrier en date du 17 novembre 2015 au musée des Beaux-Arts de la Ville de Lyon, par M. Wolf Moser, 35 rue du Maréchal Leclerc 69390 Charly,

Vu l'arrêté du Maire du 03 novembre 2014, déléguant à M. Richard Brumm les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville,

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don suivant d'une valeur de 2 500 € (deux mille cinq cents euros) de la part de M. Wolf Moser :

- Edouard Manet, Le Chanteur espagnol ou Le Guitarero, 1861-1862, eau-forte, cinquième état, tirage de 1874,

Art. 2.- Que M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Que tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 9 septembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Richard BRUMM*

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour tenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre ... puissent être signées dans tous les cas par le Maire, par l'Adjoint délégué ... ayant reçu délégation »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel,

Vu les ordonnances rendues par le Tribunal de Grande Instance de Lyon en date des 4 juin 2013 et 18 mars 2014,

Vu le rapport d'expertise définitive établi par le Professeur Daniel Malicier en date du 29 janvier 2015,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense des intérêts de la Ville de Lyon, notamment auprès de la F. M., aux fins d'obtenir le remboursement des prestations versées ou maintenues à M^{me} T. à la suite de l'accident dont celle-ci a été victime le 19 décembre 2011.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 8 septembre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Gérard CLAISSE*

Décision d'ester en justice - Intervention de la Ville de Lyon aux fins d'obtenir le remboursement par la F. M. des prestations versées ou maintenues à M^{me} T. à la suite de l'accident dont elle a été victime le 19 décembre 2011.(Direction des affaires juridiques)

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2016RP33111	Voie cyclable et abrogation de circulation Grande rue de la Guillotière Lyon 7^e (circulation)	Considérant qu'il convient de favoriser les déplacements en vélos en aménageant des itinéraires cyclables de manière à offrir de bonnes conditions de circulation et un environnement favorable à l'usage du vélo en ville, il y a lieu d'adapter la réglementation de la circulation : est abrogé l'arrêté 2014RP30090 du 02/09/2014 portant sur la mesure de bande cyclable.	15/9/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33112	Voie cyclable et abrogation de circulation Grande rue de la Guillotière Lyon 7^e (circulation)	Considérant qu'il convient de favoriser les déplacements en vélos en aménageant des itinéraires cyclables de manière à offrir de bonnes conditions de circulation et un environnement favorable à l'usage du vélo en ville, il y a lieu d'adapter la réglementation de la circulation : est abrogé l'arrêté 2014RP30091 du 02/09/2014 portant sur la mesure de bande cyclable.	15/9/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33040	Feux d'intersection sur la rue Duquesne et l'avenue Maréchal Foch Lyon 6^e (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Duquesne (dans le sens Ouest/Est) vers l'avenue Maréchal Foch (couloir mixte bus-cycles existant dans le sens Nord/Sud) - Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Duquesne (dans le sens Est-Ouest) vers l'avenue Maréchal Foch (bande cyclable existante dans le sens Sud/Nord) - mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue Maréchal Foch (dans le sens Nord/Sud) vers la rue Duquesne (couloir mixte bus-cycles existant dans le sens Est/Ouest).	15/9/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33019	Abrogation de circulation, à l'intersection de la rue Bellecombe et la rue de la Viabert Lyon 6^e (circulation)	Considérant l'absence de conflits avec des usagers venant de la droite et qu'il importe d'assurer dans les meilleures conditions de sécurité et de commodité la circulation des cyclistes, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : Est abrogé l'arrêté 2009RP07754 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux d'intersection.	15/9/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2016RP33021	Feux d'intersection sur la rue Bellecombe et la rue de la Viabert Lyon 6° (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Bellecombe (bande cyclable existante dans le sens Nord/Sud) vers la rue de la Viabert (bande cyclable existante dans le sens Est-Ouest). Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant sur la rue de la Viabert (bande cyclable existante dans le sens Ouest-Est) vers la rue Bellecombe (bande cyclable existante dans le sens Nord/Sud). Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant sur la rue de la Viabert (dans le sens Est/Ouest) vers la rue Bellecombe (bande cyclable existante dans le sens Sud/Nord). En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant rue Bellecombe, et abordant cette intersection, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	15/9/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33029	Abrogation de circulation, à l'intersection de l'avenue Thiers et la rue Germain à Lyon 6° (circulation)	Considérant l'absence de conflits avec des usagers venant de la droite et qu'il importe d'assurer dans les meilleures conditions de sécurité et de commodité la circulation des cyclistes, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : Est abrogé l'arrêté 2009RP09411 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux d'intersection.	15/9/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33031	Feux d'intersection sur l'avenue Thiers et la rue Germain à Lyon 6° (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Germain (dans le sens Est/Ouest) vers l'avenue Thiers (uniquement sur la piste cyclable dans le sens Sud/Nord). En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant rue Germain à Lyon 6ème, et abordant cette intersection, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	15/9/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33034	Abrogation de circulation, à l'intersection de la rue Barrême et l'avenue Maréchal Foch à Lyon 6° (circulation)	Considérant l'absence de conflits avec des usagers venant de la droite et qu'il importe d'assurer dans les meilleures conditions de sécurité et de commodité la circulation des cyclistes, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : Est abrogé l'arrêté 2009RP03275 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux d'intersection.	15/9/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33036	Feux d'intersection sur la rue Barrême et l'avenue Maréchal Foch à Lyon 6° (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Barrême (dans le sens Ouest/Est) vers l'avenue Maréchal Foch (couloir bus-cycles existant dans le sens Nord/Sud). Mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Barrême (dans le sens Est/Ouest) vers l'avenue Maréchal Foch (bande cyclable existante dans le sens Sud/Nord). En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs abordant cette intersection, sont tenus de céder le passage aux véhicules venant par la droite.	15/9/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33038	Abrogation de circulation à l'intersection de l'avenue Maréchal Foch et rue Duquesne à Lyon 6° (circulation)	Considérant l'absence de conflits avec des usagers venant de la droite et qu'il importe d'assurer dans les meilleures conditions de sécurité et de commodité la circulation des cyclistes, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : Est abrogé l'arrêté 2009RP07771 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux d'intersection.	15/9/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2016RP33104	Limitation de vitesse rue d'Anvers Lyon 7^e (circulation)	La vitesse maximale autorisée est fixée à 30 km/h rue d'Anvers à Lyon 7 ^e me, dans sa partie comprise entre un point situé à 30 m au Nord de la rue de la Thibaudière et le n° 40 avec un aménagement de modération de la vitesse de type plateau à son intersection avec la rue de la Thibaudière.	15/9/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33105	Limitation de vitesse rue d'Anvers à Lyon 7^e (circulation)	La vitesse maximale autorisée est fixée à 30 km/h rue d'Anvers à Lyon 7 ^e me, dans sa partie comprise entre l'avenue Jean Jaurès à Lyon 7 ^e me et le n° 12 avec un aménagement de modération de la vitesse de type plateau à son intersection avec la rue St Michel.	15/9/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2015RP33106	Limitation de vitesse rue St Michel à Lyon 7^e (circulation)	La vitesse maximale autorisée est fixée à 30 km/h rue St Michel à Lyon 7 ^e me, dans sa partie comprise entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Chalopin avec un aménagement de modération de la vitesse de type plateau à son intersection avec la rue d'Anvers.	15/9/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33107	Limitation de vitesse rue de la Thibaudière à Lyon 7^e (circulation)	La vitesse maximale autorisée est fixée à 30 km/h rue de la Thibaudière à Lyon 7 ^e me, dans sa partie comprise entre un point situé à 30 m à l'Est de la rue d'Anvers et la rue Chalopin avec un aménagement de modération de la vitesse de type plateau à son intersection avec la rue d'Anvers.	15/9/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33100	Limitation de vitesse avenue Jean Jaurès Lyon 7^e (circulation)	La vitesse maximale autorisée est fixée à 30 km/h avenue Jean Jaurès à Lyon 7 ^e me, dans sa partie comprise entre la rue Marie-Madeleine Fourcade et la rue Clément Marot avec un aménagement de modération de la vitesse de type plateau au droit de la rue Châteaubriand.	15/9/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33101	Limitation de vitesse rue Châteaubriand Lyon 7^e (circulation)	La vitesse maximale autorisée est fixée à 30 km/h rue Châteaubriand à Lyon 7 ^e me, dans sa partie comprise entre un point situé à 30 m à l'Est de l'avenue Jean Jaurès et l'avenue Jean Jaurès avec un aménagement de modération de la vitesse de type plateau.	15/9/2016	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30
 Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10713	L'Opéra de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une captation	l'accès du et le stationnement du véhicule immatriculé DS 026 DE seront autorisés	Place Louis Pradel	contre allée le long de l'Opéra	A partir du mercredi 28 septembre 2016, 8h, jusqu'au jeudi 29 septembre 2016, 23h30
			l'accès et le stationnement des véhicules immatriculés AB 478 CE plus remorque 8295 ZW 69 - CN 164 GX ou CN 257 PC seront autorisés			
			l'accès et le stationnement du car régie 6327 ZF 69 seront autorisés	Rue Alexandre Luigini		Le samedi 24 septembre 2016, de 8h à 20h
			l'accès et le stationnement du car satellite 935 AJH 69 seront autorisés	Place de la Comédie	(angle rue Puits Gaillot)	
10714	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	Place des Terreaux	sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 2	A partir du jeudi 15 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10714	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai de Bondy	sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située dans le carrefour avec le pont la Feuillée	A partir du jeudi 15 septembre 2016, 22h, jusqu'au mardi 20 septembre 2016, 6h
				Rue d'Algérie	dans le carrefour avec la rue Lanterne	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016, de 1h à 4h30
10715	Colas Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau Télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	Rue Tramassac	au droit du n° 50, trottoir compris sauf le Samedi 17/09/2016 et le Dimanche 18/09/2016	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h30 à 17h30
10716	Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux et d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaucanson	sur 9 m au droit des n° 17 et n° 19	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au dimanche 25 septembre 2016
10717	Soriev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	sur 8 m au droit de l'immeuble situé au n° 44	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au dimanche 25 septembre 2016
10718	Meltem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité suite à un affaissement de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Chemin de Choulans	sur 30 m au droit du n° 155	A partir du vendredi 16 septembre 2016, 16h, jusqu'au mercredi 19 octobre 2016, 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 100 m de part et d'autre de la montée des Génovefains au droit du n° 155	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au mercredi 19 octobre 2016, de 16h à 16h
10719	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Marietton	entre le n° 57 et la rue du 24 mars 1852	A partir du samedi 17 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 57 et la rue du 24 mars 1852	A partir du samedi 17 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 57 et la rue du 24 mars 1852	
10720	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	un pont lourd sera positionné sur les fouilles hors des périodes de chantier afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules	Rue Sébastien Gryphe	entre le n° 4 et le n° 8	A partir du samedi 17 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Père Chevrier	entre le n° 41 et le n° 57	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10720	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Sébastien Gryphe	entre le n° 4 et le n° 8	A partir du samedi 17 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Père Chevrier	entre le n° 41 et le n° 57	
				Rue Sébastien Gryphe	côté pair, entre le n° 4 et le n° 8	
				Rue Père Chevrier	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 41 et le n° 57	
10721	Nexans France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Bollier	sur 20 m, en face du n° 75	Le lundi 26 septembre 2016
10722	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Desaix	sur 40 m à l'Est de la rue des Cuirassiers	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cuirassiers	sur 40 m au Nord de la rue Desaix	
				Rue Desaix	côté Est, sur 40 m au Nord de la rue Desaix	
10723	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Richerand	sur 15 m au droit du n° 50	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mercredi 21 septembre 2016
10724	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Dugas Montbel	sur 20 m au droit du n° 10	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 10	
10725	Halle Mart / N° 0001034	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Halle Martinière J-365	des animations seront autorisées	Place Gabriel Rambaud		Le jeudi 6 octobre 2016, de 18h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 3 emplacements en épi, situés face à la Halle	Le jeudi 6 octobre 2016, de 17h à 22h
10726	Travi Lam Hien / N° 0001092	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration	des animations seront autorisées (la sonorisation devra cesser dès 20h)	Passage Thiaffait	(montage dès 16h)	Le jeudi 6 octobre 2016, de 17h à 21h
10727	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'EDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Eusèbe	sur 30 m en face du n° 6	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au jeudi 29 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m en face du n° 6	
10728	Chavanoz Prestation Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Michel	au droit du n° 18	Le lundi 19 septembre 2016, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m en face du n° 18	Le lundi 19 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10729	Cot Contemporain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une livraison à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dunois	côté impair, sur 20 m au droit du n° 3	Le lundi 19 septembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10730	Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Télécom	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de l'université	sur 40 m à l'Ouest de la rue Sébastien Gryphe	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
				Rue Sébastien Gryphe	sur 40 m au Sud de la rue de l'Université	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de l'université	sur 40 m à l'Ouest de la rue Sébastien Gryphe	
				Rue Sébastien Gryphe	sur 40 m au Sud de la rue de l'Université	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'université	côté Sud, sur 40 m à l'Ouest de la rue Sébastien Gryphe	
				Rue Sébastien Gryphe	côté Ouest, sur 40 m au Sud de la rue de l'Université	
10731	Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Valfenière		A partir du lundi 19 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 14 octobre 2016, 17h30
				Rue de la Platière	dans les deux sens de circulation	
				Rue du Major Martin		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de la Pêcherie	sur 30 m de part et d'autre de la rue de la Platière	
				Rue de la Platière	des deux côtés de la chaussée	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Major Martin		
10732	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs sur les ponts SNCF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Docteurs Cordier	entre la rue Pierre Termier et la grande rue de Saint-Rambert	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016, de 12h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Grande Rue de Saint-Rambert	entre le n° 73 et la rue Pierre Termier	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au jeudi 22 septembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
10733	L'association Chevreul And Co / N° 0001078	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-grenier	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens pour assurer la desserte des urgences de l'Hôpital	Rue Raulin	entre la rue Chevreul et la rue Jaboulay	Le samedi 1 octobre 2016, de 7h à 20h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Chevreul	entre le quai Claude Bernard et l'avenue Jean Jaurès	
				Rue Saint Jérôme	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
				Rue Béchevelin	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul et entre la rue du Docteur Salvat et la rue Chevreul	
				Rue Sébastien Gryphe	entre la rue Jaboulay et la rue Docteur Salvat	
				Rue Bancel	entre la rue Renan et la rue Jaboulay	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10733	L'association Chevreul And Co / N° 0001078	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-grenier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Anvers	entre la rue Renan et la rue Jaboulay	Le samedi 1 octobre 2016, de 7h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	des deux côtés, entre la rue Jaboulay et la rue Docteur Salvat	A partir du vendredi 30 septembre 2016, 14h, jusqu'au samedi 1 octobre 2016, 20h
				Rue Docteur Salvat	des deux côtés, entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Bancel	
				Rue Béchevelin	des deux côtés, partie comprise entre la rue Jaboulay et la rue Docteur Salvat	
				Rue Bancel	des deux côtés, partie comprise entre la rue Renan et la rue Jaboulay	
				Rue Chevreul	des deux côtés, partie comprise entre le quai Claude Bernard et l'avenue Jean Jaurès	
				Rue d'Anvers	des deux côtés, partie comprise entre la rue Renan et la rue Jaboulay	
				Rue Saint-Jérôme	des deux côtés, entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
10734	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean Baptiste Say	sur 30 m au Sud du boulevard de la Croix-Rousse, la circulation s'effectuera sur les emplacements de stationnement	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud du boulevard de la Croix-Rousse	
10735	Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Professeur Jean Bernard	dans les deux sens en alternance, entre la rue St Jean de Dieu et la rue Pierre Gilles de Gennes	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Pierre Gilles de Gennes	entre le n° 15 et le n° 21	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mercredi 21 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Professeur Jean Bernard	entre la rue St Jean de Dieu et la rue Pierre Gilles de Gennes	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Pierre Gilles de Gennes	entre le n° 15 et le n° 21	
				Rue Professeur Jean Bernard	des deux côtés, entre la rue St Jean de Dieu et la rue Pierre Gilles de Gennes	
				Rue Pierre Gilles de Gennes	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 15 et le n° 21	
10736	Serpollot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du mobilier urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Chemin de Choulans	sens montant, la voie de gauche sera neutralisée par tronçons successifs	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens montant, sur 75 m en amont de la zone de chantier	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10737	L'hôtel de Police	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	allée d'accès au Clos Loyat, situé au n° 260	Le vendredi 16 septembre 2016, de 16h à 20h
10738	Colas Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau Télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	Quai Romain Rolland	sur l'esplanade du marché de la Création	A partir du lundi 19 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, 17h30
10739	Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tables Claudiennes	sur 10 m au droit du n° 28	A partir du lundi 19 septembre 2016, 7h30, jusqu'au lundi 3 octobre 2016, 17h30
10740	Colas Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Macchabées	sur la zone de desserte situé au droit du n° 28	A partir du lundi 19 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, 17h30
10741	Perrier Déconstruction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démolition d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Bon Pasteur	trottoir impair, entre la montée Lieutenant Allouche et la montée Neyret	A partir du lundi 19 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 19 octobre 2016, 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la montée Lieutenant Allouche et la montée Neyret, la circulation s'effectuera sur les emplacements de stationnement	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la montée Lieutenant Allouche et la montée Neyret	
10742	Perrier Déconstruction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès d'une pelle mécanique à une zone de chantier	la circulation des véhicules sera interrompue	Rue du Bon Pasteur	entre la montée Lieutenant Allouche et la rue Jean Baptiste Say, lors du transit de la pelle mécanique	Les lundi 19 septembre 2016 et vendredi 30 septembre 2016, de 5h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Pierres Plantées	lors du transit de la pelle mécanique	
				Rue du Bon Pasteur	côté pair, places PMR et zones de dessertes comprises	
10743	Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	l'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	Rue Désirée	au droit du n° 2, sauf les Samedi et Dimanche	A partir du lundi 19 septembre 2016, 7h30, jusqu'au lundi 3 octobre 2016, 17h30
10744	Cot Contemporain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une livraison à l'aide d'un monte matériau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Barrier	côté impair, sur 20 m au droit du n° 45	Le lundi 19 septembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10745	Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 131	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mercredi 19 octobre 2016
10746	Toitures Barski	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	sur 8 m, au droit de l'immeuble situé au n° 22	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au lundi 3 octobre 2016
10747	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Tronchet	partie comprise entre la rue Tête d'Or et la rue Garibaldi	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	voie Est, sur 30 m de part et d'autre de la rue Tronchet	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tronchet	partie comprise entre la rue Tête d'Or et la rue Garibaldi	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 66 et la rue Garibaldi	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Tête d'Or	
10748	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage	l'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	Rue du Boeuf	au droit des n° 30 et n° 18	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h30 à 17h30
			l'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	Rue Juiverie	au droit du n° 22	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint-Georges	de part et d'autre du n° 102	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Pierre Scize	au droit des n° 60 et n° 61	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Bombarde	au droit du n° 10	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint-Georges	entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine	Le mercredi 21 septembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée des Epies	en face du n° 4	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h30 à 17h30
	Rue de la Bombarde	sur 10 m en face du n° 10				
10749	Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de ventilation de cuisine	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pleney	partie comprise entre la rue du Plâtre et la rue Longue	Le lundi 19 septembre 2016, de 14h à 19h
10750	Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Blanc	au droit de la façade du n° 2	A partir du lundi 19 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 20 septembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10751	Americis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Blanc	sur 8 m sur la zone de desserte située en face du n° 21	A partir du lundi 19 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 19 octobre 2016, 17h30
10752	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Fulchiron	sur 15 m au droit du n° 7 sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 7	A partir du lundi 19 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 21 septembre 2016, 17h30
10753	Blanc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Romain Rolland	sur 5 m au droit du n° 13	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mardi 27 septembre 2016
10754	Agence Ivanhoe / Boutique High / N° 0001087	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration	l'installation d'un tapis rouge de trois mange debout et potelets et une tente 6x3 sera autorisée sur le trottoir et l'aire de stationnement le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Emile Zola	au droit du n° 16 au droit du n° 16 sur 2 emplacements	Le mardi 11 octobre 2016, de 8h à 23h30 A partir du mardi 11 octobre 2016, 8h, jusqu'au mercredi 12 octobre 2016, 0h
10755	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 10 m au droit des n° 146 et 148 des deux côtés de la chaussée, sur 10 m au droit des n° 146 et 148	Le lundi 19 septembre 2016, de 7h30 à 17h
10756	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Genas	entre la rue Saint-Isidore et le n° 84 côté pair, entre le n° 84 et la rue Saint-Isidore	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 octobre 2016, de 7h30 à 16h30
10757	Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement sur un immeuble privé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 124	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
10758	Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 144	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au jeudi 22 septembre 2016, de 8h à 17h
10759	Guilbaud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Trion	sur 4 m au droit du n° 12	A partir du lundi 19 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, 17h30
10760	R F L	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Clotilde	sur 10 m au droit du n° 12	A partir du lundi 19 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 19 octobre 2016, 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10761	Chéroises de Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	l'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	Rue Saint-Jean	sur 5 m, au droit du n° 30, sauf les samedi et dimanche	A partir du mardi 20 septembre 2016 jusqu'au mercredi 19 octobre 2016, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 5 m, au droit du n° 30	A partir du mardi 20 septembre 2016, 7h, jusqu'au mercredi 19 octobre 2016, 18h
10762	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Waldeck Rousseau	sur 8 m, au droit de l'immeuble situé au n° 58	A partir du mardi 20 septembre 2016 jusqu'au jeudi 20 octobre 2016
10763	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Charmettes	sur 8 m au droit de l'immeuble situé au n° 121	A partir du mardi 20 septembre 2016 jusqu'au jeudi 20 octobre 2016
10764	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Soeur Bouvier	au droit de la propriété située au n° 30	A partir du mardi 20 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, 17h30
10765	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Montée des Epies	au droit de la zone de travaux	A partir du mardi 20 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée	
10766	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue mobile de Type MK 88	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint-Georges	de part et d'autre de la zone de travaux	Le mardi 20 septembre 2016, de 8h30 à 18h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la place François Bertras et le n° 66	
10767	Angèle Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule formation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gasparin	côté impair, sur 10 m au droit du n° 29	Le mardi 20 septembre 2016, de 7h30 à 13h
10768	Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour un opérateur Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint-Cyr	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 51	Les mercredi 21 septembre 2016 et jeudi 22 septembre 2016
10769	Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	sur 15 m en face du n° 60	Les jeudi 22 septembre 2016 et vendredi 23 septembre 2016
10770	Bci	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de livraison et mobiliers Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Bernard Schonberg	sur 25 m au droit du n° 3	Le mercredi 21 septembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10770	Bci	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de livraison et mobiliers Ville de Lyon	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bernard Schonberg	sur 25 m au droit du n° 3 sur 30 m au droit du n° 3	Le mercredi 21 septembre 2016
10771	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Guillotière	sur 20 m au droit du n° 164 des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 164	A partir du mercredi 21 septembre 2016 jusqu'au mardi 27 septembre 2016, de 9h à 16h A partir du mercredi 21 septembre 2016 jusqu'au mardi 27 septembre 2016
10772	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Seignemartin	entre la rue Nungesser et Coli et la rue Longefer des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 14 au débouché sur la rue Nungesser et Coli	Le mercredi 21 septembre 2016, de 9h à 16h Le mercredi 21 septembre 2016 Le mercredi 21 septembre 2016, de 9h à 16h
10773	La Médiathèque de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bernard	sur 20 m en face du n° 3	Le mercredi 21 septembre 2016, de 6h à 22h
10774	Colas Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie et de marquage	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant une signalisation sera mise en place dans les carrefours suivants	Avenue Jean Jaurès Rue Chateaubriand Avenue Jean Jaurès Avenue Jean Jaurès/ Rue Pré Gaudry Avenue Jean Jaurès/Rue Clément Marot Rue Pré Gaudry /Rue Gerland Rue Clément Marot/Rue Gerland	entre la rue Pré Gaudry et la rue Clément Marot sur 20 m à l'Est de l'avenue Jean Jaurès des deux côtés de la chaussée, sur 40 m de part et d'autre de la rue Chateaubriand	A partir du mercredi 21 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 20h à 6h A partir du mercredi 21 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
10775	Techni Service Menuiserie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux	Avenue René Cassin	trottoir Est, au droit du n° 55	Le mercredi 21 septembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10775	Techni Service Menuiserie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue René Cassin	au droit du n° 55	Le mercredi 21 septembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10776	Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Rockefeller	sur 10 m au droit du n° 35	A partir du mercredi 21 septembre 2016 jusqu'au jeudi 22 septembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Les mercredi 21 septembre 2016 et jeudi 22 septembre 2016
10777	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Sèze	partie comprise entre la rue Garibaldi et la rue Tête d'Or	A partir du mercredi 21 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
10778	Serpollat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement ERDF	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Quai de Serbie	quai haut sur la promenade	A partir du mercredi 21 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
10779	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille hors périodes de chantier, afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules	Rue Malesherbes	sur les fouilles situées au droit du n° 10	A partir du mercredi 21 septembre 2016 jusqu'au mardi 4 octobre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 10	
10780	Cabinet du Maire - Service du Protocole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une Cérémonie Commémorative au Monument d'Oran	la circulation des véhicules pourra être interrompue à la diligence des Services de Police	Boulevard de Balmont	entre l'avenue de Champagne et l'avenue Andréï Sakharov	Le dimanche 25 septembre 2016, de 9h30 à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Marché	côté Nord (sauf pour les véhicules des officiels et invités)	Le dimanche 25 septembre 2016, de 8h à 12h
				Boulevard de Balmont	entre l'avenue de Champagne et l'avenue Andréï Sakharov	
10781	Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumont	côté pair, sur 5 m au droit du n° 6	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au dimanche 2 octobre 2016
10782	Guichard Julien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Montée de la Butte	sur 50 m, en face de l'intégralité de la façade du n° 15, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 19 septembre 2016, 7h30, jusqu'au lundi 3 octobre 2016, 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10782	Guichard Julien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée de la Butte	sur 50 m, au droit du n° 15, la circulation s'effectuera sur les emplacements de stationnement sur 50 m, en face de l'intégralité de la façade du n° 15	A partir du lundi 19 septembre 2016, 7h30, jusqu'au lundi 3 octobre 2016, 17h30
10783	Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	sur 6 m, au droit du n° 22	A partir du lundi 19 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 19 octobre 2016, 17h30
10784	Airbuzz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues aériennes par drone	la circulation des piétons sera interdite dans un périmètre balisé et matérialisé par le demandeur	Quai Perrache	jardin du Musée des Confluences avec respect des parties végétalisées (massifs pelouses)	Le lundi 19 septembre 2016, de 8h à 20h
				Quai Fulchiron	sur les berges	
10785	Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Paul	sur 8 m, au droit du n° 15	A partir du lundi 19 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, 17h30
10786	R F L	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Alma	sur 10 m, au droit du n° 14	A partir du lundi 19 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 19 octobre 2016, 17h30
10787	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en complément de l'arrêté n° 2016 C 10530	la signalisation lumineuse tricolore sera mise au noir	Quai Joseph Gillet	au droit du passage piétons, situé au n° 4	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
10788	La Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Grande Rue de Vaise	entre la place Valmy et la rue des Monts d'Or	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 23h55 à 4h
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Sud/Nord	Rue du Mont d'or	entre la grande rue de Vaise et la rue Marietton	
			la circulation des véhicules sera interdite	Grande Rue de Vaise	sens Nord/Sud, entre la rue Marietton et la grande rue de Vaise	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		entre la rue des Monts d'Or et la rue Saint-Pierre de Vaise	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» mis en place par la Direction de l'Eau	Rue du Mont d'or	entre la place Valmy et la rue des Monts d'Or	
					au débouché sur la place Valmy	
10789	Aéromaker	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des prises de vues aériennes à l'aide d'un drone pur filmer la navette Keolis	la circulation des piétons sera interdite dans un périmètre balisé et matérialisé par le demandeur	Quai Rambaud Quai François Barthelemy Arles Dufour Quai Antoine Riboud		Le mardi 20 septembre 2016, de 9h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10790	Fedevo / N° 0001052	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival Graff Ik Art	des animations seront autorisées	Place Jules Ferry		Le mercredi 28 septembre 2016, de 14h à 22h
				Place Général Brosset		Le jeudi 29 septembre 2016, de 10h à 18h
				Place Jules Ferry		Le vendredi 30 septembre 2016, de 10h à 23h
10791	Sobeca/Ntr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création de ligne électrique haute tension souterraine	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Part Dieu	entre le cours de la Liberté et la rue Jean Larrivé	
				Rue Commandant Dubois	entre la rue de la Part-Dieu et la rue Servient	
			la circulation des véhicules sera autorisée	Rue de la Part Dieu	sens Est/Ouest, entre la rue de Sévigné et la rue Commandant Dubois	
				Rue Jean Larrivé	sens Nord/Sud, entre la rue de la Part Dieu et la rue Mazenod	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Commandant Dubois	entre la rue de la Part Dieu et la rue Servient	
				Rue Jean Larrivé	entre la rue Mazenod et la rue de la Part Dieu	
					entre le quai Victor Augagneur et la rue Sévigné	
				Rue de la Part Dieu	des deux côtés, entre le cours de la Liberté et la rue de Sévigné	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le quai Victor Augagneur et le cours de la Liberté	
				Rue Jean Larrivé	côté impair, entre la rue de la Part Dieu et la rue Mazenod	
		les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue de la Part Dieu	au débouché sur la rue Jean Larrivé		
		les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Jean Larrivé	au débouché sur la rue Mazenod		
10792	Ninkasi Ale House / N° 0001095	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée	des animations seront autorisées	Square du Professeur Galtier	sur la terrasse du Ninkasi	A partir du vendredi 16 septembre 2016, 17h, jusqu'au samedi 17 septembre 2016, 1h
10793	Ville de Leipzig / N° 0001024	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de «25 Hertz»	une installation lumineuse et sonore sera autorisée (19h à 22h)	Place des Célestins		A partir du mardi 27 septembre 2016 jusqu'au lundi 3 octobre 2016
10794	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de ligne Haute Tension souterraine	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Part Dieu	entre le cours de la Liberté et la rue de Sévigné	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 14 octobre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10794	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de ligne Haute Tension souterraine	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Sevigéné	sur 15 m, au droit de la rue de la Part Dieu	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 14 octobre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Part Dieu	entre le cours de la Liberté et la rue de Sévigéné	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sevigéné	des deux côtés, sur 25 m au Sud de la rue de la Part Dieu	
				Rue de la Part Dieu	des deux côtés, entre le cours de la Liberté et la rue Pierre Corneille	
			Rue Commandant Dubois	des deux côtés, sur 25 m au Nord de la rue de la Part Dieu		
10795	Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des cycles sera interdite	Place Bellecour	sur 15 m, angle Nord/Est, au droit de la station de Métro	A partir du lundi 19 septembre 2016, 22h, jusqu'au mardi 20 septembre 2016, 5h
			la circulation des piétons sera interdite			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
10796	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de ERDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	côté impair, sur 15 m au droit du n° 31	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
10797	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de lavage d'éléments d'une base de vie au moyen d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Rue Viala	trottoir Est entre l'avenue d'Esquirol et la rue Piperoux	Les mardi 20 septembre 2016 et jeudi 22 septembre 2016
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens Sud/Nord entre l'avenue d'Esquirol et la rue Piperoux	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre l'avenue d'Esquirol et la rue Piperoux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés entre l'avenue d'Esquirol et la rue Piperoux	
10798	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Canuts	côté pair, entre le n° 8 et le n° 14	A partir du mardi 20 septembre 2016 jusqu'au mercredi 21 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
10799	L'association 7 lci / N° 0001088	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défilé de mode	des animations seront autorisées	Place Bertone	(installation dès 10 heures)	Le samedi 1 octobre 2016, de 15h à 19h
10800	Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Rockefeller	sur 10 m au droit du n° 35	A partir du mercredi 21 septembre 2016 jusqu'au jeudi 22 septembre 2016, de 0h à 4h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Les mercredi 21 septembre 2016 et jeudi 22 septembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10801	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécom	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Longue	entre la rue Chavanne et la rue Lanterne	Le mardi 20 septembre 2016, de 5h30 à 6h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom situé, entre la rue Chavanne et la rue Lanterne	Le mardi 20 septembre 2016, de 5h30 à 6h30
10802	Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Transvaal	côté pair, sur 8 m au droit du n° 2	A partir du mardi 20 septembre 2016 jusqu'au jeudi 20 octobre 2016
10803	La Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Cirque Medrano	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Eynard	(sauf pour les véhicules de Forains).	A partir du lundi 3 octobre 2016 jusqu'au lundi 5 décembre 2016
10804	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	côté impair, sur 20 m au droit du n° 361	A partir du mardi 20 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
10805	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Trion	au droit, des trappes d'accès aux chambres du réseau de Télécoms, située au droit du n°63	A partir du mercredi 21 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ennemond Fousseret	sur 15 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom, située au droit du n°3	A partir du mercredi 21 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h30 à 17h30
10806	Taverne Gutenberg / N° 0001077	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une exposition collective n° 5	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Gutenberg		Le mercredi 5 octobre 2016, de 16h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Épée	au droit du n° 5 sur 3 emplacements	
10807	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Vide Bourse		A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
10808	Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 35	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au lundi 3 octobre 2016
10809	Entreprises Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement d'une piste cyclable	la circulation des piétons sera interdite en alternance	Quai Jaÿr	traversée Sud ou traversée Nord, sur le carrefour avec la rue Masaryk	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10809	Entreprises Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'une piste cyclable	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable dans les deux sens	Quai Jaÿr	chaussée principale, entre le n° 17 et le quai de la Gare d'Eau	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
10810	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de la fouille	Grande rue de la Guillotière	trottoir Nord, sur 20 m au droit du n° 263	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 263	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
10811	Sarl Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Jacobins	sur 15 m, au droit du n° 8	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
10812	Entreprises Adjudicataires du Marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Paul Bert	entre la rue Garibaldi et la rue Léon Jouhaux	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au mercredi 28 septembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à deux voies	Rue Garibaldi	chaussée principale, entre la rue Paul Bert et la rue d'Arménie	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au samedi 15 octobre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Rize	entre la rue Léon Jouhaux et la rue Garibaldi	A partir du vendredi 23 septembre 2016 jusqu'au samedi 31 décembre 2016
				Rue Garibaldi	contre allée Ouest, entre la rue des Rancy et la rue d'Arménie	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au samedi 15 octobre 2016
10813	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de EDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint-Isidore	entre la rue Jean Cordona et le cours du Docteur Long	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mardi 4 octobre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera autorisée	Rue Jean Cardona	sens Est/Ouest, entre la rue Bonnard et la rue Saint-Isidore	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mardi 4 octobre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint-Isidore	entre le cours du Docteur Long et la rue Jean Cardona	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mardi 4 octobre 2016, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10813	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de EDF	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jean Cardona	sens Ouest/Est, entre la rue Saint-Isidore et la rue Bonnard	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mardi 4 octobre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Isidore	côté pair, sur 40 m en face du n° 45	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mardi 4 octobre 2016, de 7h à 17h
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire	Rue Jean Cardona	sens Nord/Sud, au débouché sur le cours du Docteur Long	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mardi 4 octobre 2016, de 9h à 16h
10814	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	sur le trottoir situé, entre les n° 32 à 40 sur 30 m, sur le trottoir situé au droit du n° 124	Le lundi 19 septembre 2016, de 7h à 17h30
10815	L'institut Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plâtre	du n° 8 au n°10, sur 5 emplacements	A partir du vendredi 7 octobre 2016 jusqu'au dimanche 16 octobre 2016, de 11h à 0h
10816	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Faurax	sur 25 m, à l'Ouest de la rue Duguesclin des deux côtés de la chaussée, sur 25 m à l'Ouest de la rue Duguesclin	Le mardi 20 septembre 2016
10817	L'Amnesty International Intergroupe Lyonnais / Dossier N° 0001069	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une journée mondiale de lutte pour l'abolition universelle de la peine de mort	l'installation de stands sera autorisée	Place Louis Pradel		Le lundi 10 octobre 2016, de 9h à 20h
10818	Alliance des Grandes Ecoles Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un rassemblement	un rassemblement d'étudiants sera autorisé	Place Bellecour	(à proximité de la statue)	Le jeudi 13 octobre 2016, de 13h30 à 14h45
10819	Pole Emploi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un forum emploi au Palais des Sports	l'accès et le stationnement d'un foodtruck seront autorisés	Place Henri Cochet		Le mardi 11 octobre 2016, de 11h à 15h
10820	Service Archéologique de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Neyret	au droit du n° 10	Le lundi 26 septembre 2016, de 8h à 19h
10821	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Raulin	trottoir Est, entre la rue E.Rognon et l'avenue Berthelot	Les mercredi 21 septembre 2016 et jeudi 22 septembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10821	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Raulin	entre la rue E.Rognon et l'avenue Berthelot	Les mercredi 21 septembre 2016 et jeudi 22 septembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10822	Tendance Presqu'île / N° 0001090	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Re - Trouvailles	l'accès et le stationnement d'un véhicule technique seront autorisés lors des opérations de montage, exploitation, démontage	Place de la République		A partir du jeudi 13 octobre 2016 jusqu'au dimanche 16 octobre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Docteur Gailleton	au droit du n° 7 sur 2 emplacements	A partir du jeudi 13 octobre 2016, 6h, jusqu'au lundi 17 octobre 2016, 16h
				Place Sathonay	au droit du n° 6 sur 2 emplacements	A partir du vendredi 14 octobre 2016, 6h, jusqu'au dimanche 16 octobre 2016, 22h
				Rue du Président Edouard Herriot	au droit du n° 78 sur 2 emplacements	A partir du jeudi 13 octobre 2016, 6h, jusqu'au vendredi 14 octobre 2016, 0h
				Rue Childebert	au droit du n° 11 sur 2 emplacements	A partir du vendredi 14 octobre 2016, 6h, jusqu'au dimanche 16 octobre 2016, 18h
10823	Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Frères Lumière	côté pair, sur 3 m au droit du n° 38	A partir du mercredi 21 septembre 2016 jusqu'au vendredi 21 octobre 2016
10824	Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de contrôle d'enrobés	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Vitton	partie comprise, entre le Boulevard des Belges et la rue Ney	A partir du jeudi 22 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
				Rue Bellecombe	partie comprise, entre la rue Tête d'Or et la rue Garibaldi	
10825	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jules Froment	côté impair, entre le n° 1 et le n° 15	A partir du jeudi 22 septembre 2016 jusqu'au samedi 24 septembre 2016
10826	Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	La circulation des véhicules et des cycles sera gérée par le personnel de l'entreprise Pothier	Place Jean Macé	dans le couloir, sens Nord/Sud, entre la rue Jaboulay et l'avenue Berthelot	Les jeudi 22 septembre 2016 et vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h
					trottoir Ouest (le long de la place et des arrêts TCL)	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10826	Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite dans le couloir de bus la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Place Jean Macé	sens Nord/Sud, entre la rue Jaboulay et l'avenue Berthelot	Les jeudi 22 septembre 2016 et vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h
10827	Altys	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Bonhomme	au droit du n° 3 sur 25 m, au droit du n° 11 des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 11	Le mercredi 21 septembre 2016
10828	La Biennale de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du défilé de la biennale	l'installation d'un chalet Ville de Lyon et 2 guérites sera autorisée	Place Henri Cochet		A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au lundi 19 septembre 2016
10829	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la rue Garibaldi	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	entre la rue de la Part-Dieu et la rue de l'Abondance	A partir du jeudi 22 septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 octobre 2016
10830	Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de contrôle d'enrobés	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Hénon	entre la rue Henri Gorjus et la rue Philippe de Lasalle	A partir du jeudi 22 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h
10831	Sgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de lavage au moyen d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé à l'intérieur d'un périmètre de sécurité	Rue Jaboulay Rue d'Anvers	trottoir Sud, entre la rue St Jerome et la rue d'Anvers trottoir Est, entre la rue Jaboulay et la rue Professeur Grignard	Les jeudi 22 septembre 2016 et vendredi 23 septembre 2016
10832	L'institut Lumière / N° 0001066	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation de containers dans le cadre du Festival Lumière	l'installation de containers sera autorisée	Quai Victor Augagneur Place Louis Pradel Place de la Bourse Place des Jacobins	côté Rhône, angle pont de la Guillotière	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au lundi 17 octobre 2016
10833	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Muriers	entre le n° 2 et le n° 6 des deux côtés de la chaussée, entre le n° 2 et le n° 6	A partir du jeudi 22 septembre 2016 jusqu'au mercredi 5 octobre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10834	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera gérée au droit de la grue	Cours Albert Thomas	trottoir Sud, au droit des n° 62/64	Le jeudi 22 septembre 2016
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10835	Production Léonis / N° 0001096	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le barnum cantine sera autorisé	Avenue Esquirol	sur le trottoir Nord angle rue Viala	A partir du lundi 19 septembre 2016, 14h, jusqu'au mercredi 21 septembre 2016, 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Belges	du n° 49 à l'entrée du Parc située au niveau de la rue Duguesclin	A partir du mercredi 21 septembre 2016, 8h, jusqu'au jeudi 22 septembre 2016, 20h
10836	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Clair Tisseur	sur 40 m, à l'Est de la rue Rachais	A partir du jeudi 22 septembre 2016 jusqu'au mercredi 5 octobre 2016, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			Un pont lourd sera positionné sur les fouilles hors période de chantier afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules.			
					des deux côtés de la chaussée, sur 40 m à l'Est de la rue Rachais	
					(dans la partie en impasse)	A partir du jeudi 22 septembre 2016 jusqu'au mercredi 5 octobre 2016
10837	La Cie Essentiel Ephémère / N° 0001121	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée	des animations seront autorisées	Rue Fernand Rey	à hauteur du n° 2	A partir du jeudi 29 septembre 2016, 14h, jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, 0h
10838	Lyon City Tour / N° 0001074	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la circulation du Lyon City Tram	par dérogation à l'arrêté n° 2016 C 10840 la circulation du Lyon City Tram sera autorisée dans les rues	Rue du Griffon		Le samedi 1 octobre 2016, de 13h à 19h
				Rue Terraille		
				Rue René Leynaud		
				Rue Saint-Polycarpe		
				Petite Rue des Feuillants		
				Rue Coustou		
				Impasse Saint-Polycarpe		
				Rue Romarin		
				Montée de la Grande Cote	entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud	
				Rue Sainte-Marie des Terreaux		
				Rue des Capucins		
Rue de l'Abbé Rozier						

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10838	Lyon City Tour / N° 0001074	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la circulation du Lyon City Tram	par dérogation à l'arrêté N° 2016 C 10840 la circulation du Lyon City Tram sera autorisée dans les rues	Rue Sergent Blandan	(entre la rue des Capucins et la rue Terme)	Le samedi 1 octobre 2016, de 13h à 19h
				Rue Coysevox		
				Rue Saint-Claude		
10839	Village des Créateurs / N° 0001104	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un Open Air 3	des animations seront autorisées	Passage Thiaffait	(arrêt sonorisation 18h30)	Le samedi 8 octobre 2016, de 14h à 20h
10840	Quartier Capucins / N° 0001074	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la piétonisation du quartier du bas des pentes	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sergent Blandan	(entre la rue des Capucins et la rue Terme)	Le samedi 1 octobre 2016, de 12h à 21h
				Rue du Griffon		
				Rue Coysevox		
				Rue Saint-Polycarpe		
				Rue Saint-Claude		
				Petite rue des Feuillants		
				Rue Terraille		
				Rue Romarin		
				Impasse Saint-Polycarpe		
				Rue Sainte-Catherine	entre la rue Sainte-Marie des Terreaux et la rue Romarin	
			Montée de la Grande Cote	entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud	Le samedi 1 octobre 2016, de 12h à 21h	
			Rue Sainte-Marie des Terreaux			
			Rue des Capucins			
			Rue de l'Abbé Rozier			
			Rue René Leynaud			
			Rue Coustou			
			Rue Puits Gaillot			
			Rue du Griffon			
			Rue Saint-Claude			
Rue Romarin						
la vitesse des véhicules des riverains sera limitée à 10 km/h	Impasse Saint-Polycarpe					
	Rue Coustou					
	Rue Puits Gaillot					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10840	Quartier Capucins / N° 0001074	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la piétonisation du quartier du bas des pentes	la vitesse des véhicules des riverains sera limitée à 10 km/h	Rue Sainte-Marie des Terreaux Montée de la Grande Cote	entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud	Le samedi 1 octobre 2016, de 12h à 21h
10840	Quartier Capucins / N° 0001074	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la piétonisation du quartier du bas des pentes	la vitesse des véhicules des riverains sera limitée à 10 km/h	Rue des Capucins Rue de l'Abbé Rozier Rue Coysevox Rue René Leynaud Rue Sergent Blandan Petite rue des Feuillants Rue Terraille Rue Saint-Polycarpe	(entre la rue des Capucins et la rue Terme)	Le samedi 1 octobre 2016, de 12h à 21h
10841	Bibliothèque Municipale de Lyon Part Dieu / N° 000929	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'une boîte à livres	l'installation d'une boîte à livres sera autorisée	Place des Pavillons		A partir du samedi 15 octobre 2016 jusqu'au lundi 20 mars 2017
10842	La Coutellerie de Lyon / N° 0001084	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation	des installations seront autorisées une animation sera autorisée	Place Bellecour	en face du n° 5 en face du n° 5 (La Coutellerie de Lyon)	A partir du vendredi 14 octobre 2016, 17h, jusqu'au dimanche 16 octobre 2016, 22h Les samedi 15 octobre 2016 et dimanche 16 octobre 2016, de 10h à 19h
10843	Institut Lumière / N° 0001061	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une brocante "Ciné Photo"	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Paul Sisley Rue Docteur Armand Gelibert Place Ambroise Courtois	des deux côtés, entre la rue du Premier Film et le cours Albert Thomas des deux côtés, entre la rue de Premier Film et l'avenue des frères Lumière côté Ouest, entre la rue du Premier Film et l'avenue des Frères Lumière	A partir du vendredi 14 octobre 2016, 18h, jusqu'au dimanche 16 octobre 2016, 20h
10844	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la circulation des véhicules sera interdite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Gerbe	entre la rue Gentil et la rue des Forces entre la rue Gentil et la rue de la Poulailerie des deux côtés de la chaussée, entre la rue Gentil et la rue de la Poulailerie	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 8h30 à 16h30 A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10844	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue de la Gerbe	au débouché sur la rue Gentil	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 8h30 à 16h30
10845	La Mjc Saint-Just / N° 0001100	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un jeu de piste Escapade Urbaine	l'installation d'une tente 3x3 sera autorisée	Place de Trion		Le samedi 15 octobre 2016, de 13h à 20h30
10846	Eiffage Energie - Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dévoiement d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable dans les deux sens	Rue Pierre Verger	chaussée principale, entre l'avenue Paul Santy et l'avenue Général Frère	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre l'avenue Paul Santy et l'avenue Général Frère	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur la chaussée principale, des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Paul Santy et l'avenue Général Frère	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
10847	Eiffage Energie - Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dévoiement d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des piétons sera gérée et balisée par intermitteance en fonction de l'avancée du chantier sur la bande cyclable	Rue Professeur Beauvisage	trottoir Ouest, entre l'avenue Paul Santy et le n° 112 A1	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
			la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable		entre l'avenue Paul Santy et le n° 112 A1	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Nord/Sud, entre l'avenue Paul Santy et le n° 112 A1	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Paul Santy et le n° 112 A1	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
10848	Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous trottoir	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule de sondages géotechnique	Rue Terme	sur 20 m, au droit des n° 1 à 3	A partir du mardi 20 septembre 2016 jusqu'au mercredi 21 septembre 2016, de 7h à 18h
10849	Entreprises Eiffage Energie - Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dévoiement d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable dans les deux sens	Boulevard Edmond Michelet	entre l'avenue Général Frère et l'avenue Jean Mermoz	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10849	Entreprises Eiffage Energie - Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dévoiement d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Edmond Michelet	entre l'avenue Général Frère et l'avenue Jean Mermoz	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
10850	Eco Systeme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	l'insallation d'un barnum 3x3 sera autorisée ainsi que le camion collecte	Place Docteur Schweitzer		Le samedi 22 octobre 2016, de 8h30 à 14h
				Place Saint-Paul		
			l'installation d'un barnum 3x3 ainsi que le stationnement du camion collecte seront autorisée	Place Maréchal Lyautey		Le samedi 15 octobre 2016, de 8h30 à 14h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Général Brosset		
			Place Saint-Paul	au droit du n° 12 sur 2 emplacements	Le samedi 22 octobre 2016, de 8h à 14h	
10851	Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera autorisée	Rue du Palais d'Été	sens Est/Ouest, entre la rue Feuillat et la rue du Docteur Bonhomme	Le lundi 19 septembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Feuillat	entre le cours Albert Thomas et la rue d'Harmonie	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Palais d'Été	sens Ouest/Est, entre la rue du Docteur Bonhomme et la rue Feuillat	
10852	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 50 m au droit du n° 272	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au mercredi 28 septembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 272	
10853	Art et Pierre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un compresseur	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Victor Hugo	sur 15 m au droit du n° 28	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mardi 20 septembre 2016
10854	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Desaix	sur 40 m à l'Est de la rue des Cuirassiers	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
				Rue des Cuirassiers	sur 40 m au Nord de la rue Desaix	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Desaix	côté Nord, sur 40 m à l'Est de la rue des Cuirassiers	
				Rue des Cuirassiers	des deux côtés, sur 40 m au Nord de la rue Desaix	
10855	Etancheité Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'étancheité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	sur 20 m au droit du n° 252	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
10856	Eiffage Energies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Jardin des Plantes	entre le n° 3 et la rue Terme	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 21h à 5h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10857	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement eau avec le Lyvia n° 201611137 et 201611152	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Soeur Bouvier	partie comprise entre le n° 31 et la commune de Sainte Foy Lès Lyon	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le n° 31 et la commune de Sainte Foy Lès Lyon	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
10858	Pothier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gabriel Peri	entre le cours Gambetta et la rue Passet	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mercredi 21 septembre 2016
10859	Entreprises Nouvetra - Sogea - Ebm - Stracchi - Rampa Et Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'assainissement pour le Sytral C3	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Lafayette	sens Ouest/Est, entre la rue Tête d'Or et la rue Masséna	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, voie Nord, entre la rue Tête d'Or et la rue Masséna	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		partie comprise entre la rue Tête d'Or et la rue Masséna	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Tête d'Or	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du cours Lafayette	
Cours Lafayette	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Garibaldi et la rue Masséna					
Rue Masséna	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du cours Lafayette					
10860	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 50 m au droit du n° 272	A partir du lundi 19 septembre 2016 jusqu'au mercredi 28 septembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 272	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10861	Les Tambas / N° 000942	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un festival	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Ruelle du Grand Commandement	(Lyon 7e) côté Ouest, voie reliant la rue du Repos à la rue Victorien Sardou	Le samedi 15 octobre 2016, de 6h à 22h
10862	Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de pavés	le stationnement pour un véhicule de chantier sera autorisé	Place Valmy	partie Sud, à l'Ouest de la rue des Tanneurs	A partir du mardi 20 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
10863	Chavanoz Prestation Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Michel	au droit du n° 18	Les mardi 20 septembre 2016 et mercredi 21 septembre 2016, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m en face du n° 18	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Les mardi 20 septembre 2016 et mercredi 21 septembre 2016
10864	Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Montauban	sur 10 m en face du n° 29	A partir du mercredi 21 septembre 2016, 7h30, jusqu'au dimanche 23 octobre 2016, 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10865	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Emile Zola	sur 15 m au droit du n° 14	A partir du mercredi 21 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016
				Place des Jacobins	sur 15 m au droit du n° 8	A partir du lundi 3 octobre 2016 jusqu'au mercredi 5 octobre 2016
10866	Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Georges Pompidou	sur 15 m au droit du n° 2	Le mercredi 21 septembre 2016, de 9h à 16h
10867	Le Petit Paumé / N° 0001068	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le lancement du Petit Paumé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	des animations seront autorisées	Place de la Croix-Rousse	Le samedi 19 novembre 2016, de 9h à 19h
				des installations seront autorisées		Le samedi 22 octobre 2016, de 9h à 19h
				Place Ambroise Courtois	contre allée Est, côté Ouest, sur 40 m en face du n° 2	A partir du vendredi 21 octobre 2016, 17h, jusqu'au samedi 22 octobre 2016, 19h
				Place de la Croix-Rousse	chaussée Ouest, côté Est, entre le boulevard de la Croix-Rousse et le n° 2 sur 10 emplacements	A partir du vendredi 18 novembre 2016, 17h, jusqu'au samedi 19 novembre 2016, 19h
10868	André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté impair, sur 10 m face au n° 116	A partir du mercredi 21 septembre 2016 jusqu'au jeudi 6 octobre 2016
10869	Confédération Cftc / N° 0001017	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un village CFTC	des animations seront autorisées	Place Antonin Jutard	(montage dès 6h)	Le samedi 22 octobre 2016, de 11h à 19h
10870	Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté pair, sur 15 m au droit du n° 12	A partir du mercredi 21 septembre 2016 jusqu'au jeudi 20 octobre 2016
10871	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur FREE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Père Chevrier	côté pair, entre le n° 42 et n° 44	Les jeudi 22 septembre 2016 et vendredi 23 septembre 2016
10872	Centre Léon Béard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions dans le cadre d'une soirée à la CCI	l'arrêt de 2 véhicules sera autorisé pendant les opérations de manutention ne devant pas excéder une durée de 12h00 consécutives	Place des Cordeliers	trottoir Nord, à l'Est de la volée Est de l'escalier de la Chambre de Commerce et d'Industrie.	Le mardi 4 octobre 2016, de 9h à 18h
					trottoir Nord, à l'Est de la volée Est de l'escalier de la Chambre de Commerce et d'Industrie.	A partir du mardi 4 octobre 2016, 23h, jusqu'au mercredi 5 octobre 2016, 2h
10873	Renov et Bati	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	sur 15 m au droit du n° 90	A partir du jeudi 22 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, 17h30
10874	Loup Pascal Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 83	A partir du jeudi 22 septembre 2016 jusqu'au jeudi 6 octobre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10875	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Sèze	trottoir Nord (impair) entre la rue Tête d'Or et le n° 79	Le jeudi 22 septembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		partie comprise entre la rue Garibaldi et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Garibaldi et la rue Tête d'Or	Le jeudi 22 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 84 et la rue Tête d'Or	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue Garibaldi	
10876	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claudius Pionchon	sur 15 m en face du n° 12	A partir du mercredi 21 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
10877	Directions de l'eau - de la Voirie de la Métropole de Lyon et des entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie (oreilles de trottoirs)	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bugeaud	partie comprise entre la rue Garibaldi et la rue Duguesclin	A partir du jeudi 22 septembre 2016 jusqu'au vendredi 21 octobre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Boileau	sur 20 m de part et d'autre de la rue Bugeaud	
				Rue Bugeaud	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Garibaldi et la rue Duguesclin	
				Rue Boileau	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Bugeaud	
10878	Bol / N° 000919	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête des récoltes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	côté immeuble, au droit des n° 16 au n° 20 sur 20 emplacements	A partir du vendredi 23 septembre 2016, 16h, jusqu'au samedi 24 septembre 2016, 23h
10879	Travaux Service Métropole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix-Rousse	sur 5 m au droit du n° 6	A partir du jeudi 22 septembre 2016 jusqu'au samedi 22 octobre 2016
10880	Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de contrôle sur les enrobés	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Hénon	entre la rue Philippe de Lassalle et la rue Henri Gorju	A partir du jeudi 22 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 7h30 à 17h
10881	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Créqui	entre la rue Robert et la rue Louis Blanc	A partir du jeudi 22 septembre 2016 jusqu'au mercredi 5 octobre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Robert et la rue Louis Blanc	
10882	Eiffage Energie Thermie et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de chauffage urbain pour le Sytral C3	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Lafayette	sens Ouest/Est, entre l'avenue Thiers et la rue Bellecombe	A partir du vendredi 23 septembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 8h à 17h
			la circulation sera interdite dans le couloir à contresens réservé aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun lors des phases des travaux des n° impairs (Nord)		sens Est/Ouest, entre la rue Bellecombe et l'avenue Thiers	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de circulation, entre l'avenue Thiers et la rue Bellecombe	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10882	Eiffage Energie Thermie et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de chauffage urbain pour le Sytral C3	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Lafayette	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre l'avenue Thiers et la rue Sainte Geneviève	A partir du vendredi 23 septembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Bellecombe	des deux côtés de la chaussée, sur 40 m de part et d'autre du cours Lafayette	
10883	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien et de maintenance	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Marius Vivier Merle		A partir du vendredi 23 septembre 2016, 21h, jusqu'au samedi 24 septembre 2016, 6h
						A partir du mardi 27 septembre 2016, 21h, jusqu'au mercredi 28 septembre 2016, 6h
10884	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement ERDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tupin	côté pair, sur 5 m au droit du n° 28	A partir du vendredi 23 septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 octobre 2016, de 7h30 à 16h30
10885	La Construction Arbresloise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'un bras télescopique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Montesquieu	sur 40 m au droit du n° 64	Les vendredi 23 septembre 2016 et samedi 24 septembre 2016, de 9h à 17h
10885	La Construction Arbresloise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'un bras télescopique	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Montesquieu	sur 40 m au droit du n° 64	Les vendredi 23 septembre 2016 et samedi 24 septembre 2016, de 9h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 40 m au droit du n° 64	Les vendredi 23 septembre 2016 et samedi 24 septembre 2016
10886	Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Pothier	Avenue Jean Jaurès	trottoir Ouest	A partir du mercredi 28 septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 octobre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord, entre la rue Jaboulay et le cours Gambetta	
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus à contre sens		entre le cours Gambetta et la rue Jaboulay	
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus à l'avancement du chantier	Rue Saint-Jérôme	entre la rue Jaboulay et le cours Gambetta	A partir du vendredi 23 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Creuzet	des deux côtés, sur 30 m à l'Est de l'avenue Jean Jaurès	A partir du vendredi 23 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
	Avenue Jean Jaurès	côté Ouest, entre le cours Gambetta et la rue Jaboulay	A partir du mercredi 28 septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 octobre 2016			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10886	Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Jean Jaurès	côté Est, entre la rue Jaboulay et le cours Gambetta	A partir du vendredi 23 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
			un couloir Bus sera matérialisé le long de l'emprise chantier		entre le cours Gambetta et la rue Jaboulay	A partir du mercredi 28 septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 octobre 2016, de 9h à 16h
10887	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Julien	sur 25 m au droit du n° 17	A partir du vendredi 23 septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 octobre 2016
10888	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Joseph Nicolas	sur 20 m au droit du n° 5	A partir du vendredi 23 septembre 2016 jusqu'au jeudi 6 octobre 2016, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 5	A partir du vendredi 23 septembre 2016 jusqu'au jeudi 6 octobre 2016
10889	Dwa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Victor La-grange	côté pair, sur 15 m au droit du n° 20	Le vendredi 23 septembre 2016
10890	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue de Gerland	au droit du n° 93	Le vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
10891	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour ERT	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	côté impair, sur 10 m au droit du n° 99	A partir du vendredi 23 septembre 2016 jusqu'au mardi 27 septembre 2016
10892	Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Passage Cazenove	voie Ouest, sur 30 m de part et d'autre du passage Cazenove	Le vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi		
			la circulation des véhicules sera interdite	Passage Cazenove		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Garibaldi		
10893	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement gaz sous couvert du n° Lyvia 201610611	la circulation des piétons sera interdite	Route de Vienne	trottoir Nord, entre le n° 13 et la rue Garibaldi	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10893	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement gaz sous couvert du n° Lyvia 201610611	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	entre le n° 13 et la rue Garibaldi	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 13 et la rue Garibaldi	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 13 et la rue Garibaldi	
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors horaires de chantier		sur la fouille, entre le n° 13 et la rue Garibaldi	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 17h à 7h30
10894	La Patinoire Charlemagne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manifestations à la patinoire	les Vendredis 13h jusqu'au Lundis 11h30, l'accès et le stationnement de 6 minibus seront autorisés	Rue Casimir Périer	sur le parvis Nord, le long de la Patinoire	A partir du vendredi 16 septembre 2016 jusqu'au lundi 15 mai 2017
10895	Petavit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau d'eau potable sous couvert du Lyvia n° 201601405	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pré Gaudry	trottoir Nord, entre la rue Crépet et le face n° 46	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 octobre 2016, de 7h30 à 17h
10895	Petavit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau d'eau potable sous couvert du Lyvia n° 201601405	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Pré Gaudry	sur le carrefour avec la rue Crépet	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 octobre 2016, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le face n° 46 et la rue Crépet	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 octobre 2016
10896	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Croix-Barret	côté pair, sur 20 m au droit du n° 98	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au jeudi 29 septembre 2016
10897	André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté impair, sur 12 m au Sud du n° 33	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au mardi 11 octobre 2016
10898	Barbato	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rachais	côté pair, sur 9 m au droit du n° 86	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au lundi 10 octobre 2016
10899	Legros	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une chambre CRITER sur trottoir	la circulation des piétons sera balisée et sécurisée au droit de la fouille	Rue Marie-Madeleine Fourcade	trottoir Sud, sur 20 m au droit du n° 16	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Ouest/Est, sur 20 m au droit du n° 16	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 16	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10900	La Dlgf pour la Crèche Belfort	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Artaud	côté pair, sur 40 m au droit du n° 8	Les mercredi 21 septembre 2016 et jeudi 22 septembre 2016, de 7h à 19h
10901	Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Moncey	sur 15 m, au droit du n° 131	Le mercredi 21 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 15 m au droit du n° 131	
10902	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon (éclairage public)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Emile Duployé	des deux côtés, entre la rue Vuillerme et le quai Perrache	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
10903	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Rize	entre le n° 15 et la rue de la Bannière	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au mercredi 12 octobre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 15 et la rue de la Bannière	
10904	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite sauf TCL	Rue Garibaldi	contre allée Est, entre la rue Paul Bert et la rue du Docteur Bouchut	Le mardi 27 septembre 2016, de 13h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		contre allée Ouest, entre la rue Etienne Dolet et la rue d'Arménie	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au jeudi 29 septembre 2016, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre allée Est, entre la rue Paul Bert et la rue du Docteur Bouchut	
10904	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	contre allée Ouest, entre la rue Etienne Dolet et la rue d'Arménie	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au jeudi 29 septembre 2016, de 7h à 16h30
					contre allée Est, entre la rue Paul Bert et la rue du Docteur Bouchut	
10905	L'hotel de Police	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une garde statique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Tilsitt	en amont du n° 12, sur 10 m (sens Nord/Sud) sauf pour les véhicules de Police et Militaire	A partir du dimanche 2 octobre 2016, 16h, jusqu'au mardi 25 octobre 2016, 22h
10906	Eiffage Energie - Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation sur fuite chauffage urbain	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Bert	trottoir pair, sur 20 m à l'Est de la rue Maurice Flandin	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 21 octobre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m entre le n° 211 et la rue Maurice Flandin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 10 m, entre le n° 211 et le n° 213	
					côté pair, entre le n° 206 et le n° 210	
10907	Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Cuire	trottoir impair, en face des n° 14 à n° 22	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10907	Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard des Canuts	trottoir pair, entre la rue de Cuire et le n° 22	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	côté impair, en face des n° 14 à n° 22	
				Boulevard des Canuts	côté pair, entre la rue de Cuire et le n° 22	
10908	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	sur 15 m au droit du n° 12	A partir du mercredi 21 septembre 2016 jusqu'au jeudi 20 octobre 2016
10909	La Pâtisserie la Romainville	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration	l'installation d'un vite abri sera autorisée sur le trottoir	Cours de la Liberté	au droit du n° 71	Le lundi 17 octobre 2016, de 14h à 21h
10910	Ceroni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Célu	sur 10 m au droit du n° 12	
10911	Lothaire Daix / N° 000105	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues	des prises de vues seront autorisées	Quai Rambaud		A partir du lundi 26 septembre 2016, 21h, jusqu'au mardi 27 septembre 2016, 0h
10912	Boutique Hm / N° 0001103	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation de barrières dans le cadre de l'inauguration de la collection Kenzo	l'installation de barrières sera autorisée	Rue de la République	au droit du n° 31	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 19h, jusqu'au jeudi 3 novembre 2016, 12h
10913	Eco Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	l'installation d'un barnum 3x3 ainsi que le stationnement d'un camion collecte seront autorisés	Place Jean Macé		Le samedi 5 novembre 2016, de 8h30 à 14h
			l'installation d'un barnum 3x3 sera autorisée	Place Sathonay		
				Rue Mazagran		
10913	Eco Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Sathonay	au droit du n° 5 sur 2 emplacements	Le samedi 5 novembre 2016, de 8h30 à 14h
				Rue Jangot	au droit du n° 13 sur 2 emplacements	
10914	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue mobile type MK88	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Muriers	trottoir pair, sur 40 m en face du n° 1	Le mercredi 21 septembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Felix Mangini et le quai Paul Sedaillan	Le mercredi 21 septembre 2016, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 1	Le mercredi 21 septembre 2016
10915	Ciceron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des cycles sera interdite	Cours Albert Thomas	sur 30 m au droit du n° 75	Le jeudi 22 septembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des piétons sera interdite pendant les phases de levage			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10916	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans chambre FT	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 13	A partir du jeudi 22 septembre 2016 jusqu'au vendredi 23 septembre 2016, de 8h à 17h
10917	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'enlèvement d'une base vie sur la commune de Vénissieux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue de Présensé	sens Sud/Nord, entre le n° 52 et le n° 44	Le vendredi 23 septembre 2016, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			Le vendredi 23 septembre 2016, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			côté impair, entre le n° 44 et le n° 52
10918	Ferrando Patrice	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté impair, sur 10 m au droit du n° 61	Le vendredi 23 septembre 2016
10919	Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté impair, sur 8 m au droit du n° 57	A partir du vendredi 23 septembre 2016 jusqu'au dimanche 23 octobre 2016
10920	Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble et la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Audibert et Laviotte	sur 10 m en face du n° 99	A partir du vendredi 23 septembre 2016 jusqu'au mercredi 5 octobre 2016
10921	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeroy	côté pair, sur 10 m en face du n° 1	A partir du vendredi 23 septembre 2016 jusqu'au lundi 26 septembre 2016, de 8h à 17h
10922	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Verlet Hanus	côté pair, sur 15 m au droit du n° 8	A partir du vendredi 23 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 17h30
10922	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Arménie	côté pair, sur 15 m au droit du n° 40	A partir du vendredi 23 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 17h30
10923	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans chambre Télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Ferrandière	entre la rue Président Carnot et le quai Jules Courmont	Le lundi 26 septembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire			
10924	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de démontage d'une grue à tour sur la commune de Vénissieux	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Avenue de Présensé	sens Sud/Nord	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au mardi 27 septembre 2016, de 7h30 à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 44 et le n° 52	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au mardi 27 septembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10925	Bf Loc Garin Gerald	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de diagnostic d'amiante à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Place des Jacobins	trottoir Nord	Le lundi 26 septembre 2016
				Rue de Brest	trottoir Est, sur 15 m au Nord de la place des Jacobins	
				Rue du Président Edouard Herriot	côté Ouest, sur 15 m au Nord de la place des Jacobins	
10926	La Mairie de Lyon et Tlm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un Conseil Municipal	le stationnement des véhicules techniques du demandeur sera autorisé	Rue Joseph Serlin	côté Nord, entre la place des Terreaux et la rue de la République	Le lundi 14 novembre 2016, de 7h à 23h
10927	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, partie comprise entre le n° 4 et le n° 8	Le lundi 26 septembre 2016
						A partir du samedi 8 octobre 2016 jusqu'au dimanche 9 octobre 2016
						Le mercredi 21 septembre 2016
						A partir du dimanche 23 octobre 2016 jusqu'au lundi 24 octobre 2016
10928	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau de Télécoms en accord avec le n° Lyvia 201611986-201612031	l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Place Saint-Jean	au droit des n° 7 et n° 8	A partir du jeudi 22 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h à 18h
				Rue Saint-Etienne	au droit des n° 6 et n° 8	
10929	Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 8 m au droit de l'immeuble situé au n° 144	A partir du vendredi 23 septembre 2016 jusqu'au dimanche 23 octobre 2016
10930	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparations de conduite d'eau (fuite)	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Verguin	dans les deux sens de circulation, sur 30 m à l'Est du boulevard des Belges	Le vendredi 23 septembre 2016, de 9h à 16h
10931	Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sully	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 45	Le vendredi 23 septembre 2016, de 7h à 19h
10932	Déteçt Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de détection de réseaux enterrés	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Desaix	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue des Cuirassiers	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 14 octobre 2016
				Rue des Cuirassiers	entre la rue Desaix et le Centre Commercial de la Part Dieu	
				Rue Docteur Bouchut	entre la rue des Cuirassiers et la rue Garibaldi	
			Rue Desaix	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue des Cuirassiers		
			Rue des Cuirassiers	entre la rue Desaix et le Centre Commercial de la Part Dieu		
			Rue Docteur Bouchut	entre la rue des Cuirassiers et la rue Garibaldi		
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10933	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Anoine	trottoir pair, entre le n° 48 bis et le n° 50 bis	Les lundi 26 septembre 2016 et mardi 27 septembre 2016
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Baraban et les limites de la commune de Villeurbanne	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, sur 15 m à l'Ouest de la rue Baraban	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 50 bis et la rue Baraban	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché de la rue Baraban	
10934	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Centre d'Echange Perrache	voute Ouest, entre la rue Dugas Montbel et le cours Verdun Gensoul voute Est, entre le cours Verdun Récamier et le cours Verdun Perrache	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au mercredi 28 septembre 2016, de 21h à 5h
10935	Paralu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Paralu	Espace Henry Vallée		A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au mardi 27 septembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 (sauf le samedi et le dimanche)			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
10936	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Grande Rue de la Guillotière	au droit du n° 84	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 9h à 16h30
				Avenue Jean Jaurès	au droit du n° 22	
					au droit du n° 45 sur le carrefour avec la rue de la Thibaudière	
					au droit du n° 67 sur le carrefour avec la rue Marc Bloch	
					au droit du n° 55 sur le carrefour avec la rue des Trois Pierres	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Grande Rue de la Guillotière	au droit du n° 84	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 9h à 16h30
				Avenue Jean Jaurès	au droit du n° 67 sur le carrefour avec la rue Marc Bloch	
					au droit du n° 55 sur le carrefour avec la rue des Trois Pierres	
					au droit du n° 45 sur le carrefour avec la rue de la Thibaudière	
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de l'Université	côté impair, sur 15 m face à la rue Capitaine Robert Cluzan (le long du stade Jean Macé Clémenceau)	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 8h à 18h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10937	Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Grignard	trottoir Nord, sur 25 m à l'Est de la rue Raulin côté impair, sur 25 m à l'Est de la rue Raulin	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au mercredi 26 juillet 2017
10938	Arepa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur façade avec une nacelle élévatrice de personne	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tramassac	entre la rue de Brèche et la rue Jean Carries	Le vendredi 23 septembre 2016, de 8h à 14h
			la circulation s'effectuera dans le sens Nord/Sud	Rue Jean Carries		
			la circulation s'effectuera dans le sens Ouest Est	Rue de la Brèche	(la borne rétractable n° 219 et 220 seront maintenues en position basse durant la fermeture de la rue Tramassac)	
10939	L'établissement Français du Sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des collectes de sang	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Général Brosset	sur 20 m à l'Ouest de la place Jules Ferry (le long du bâtiment du Lugdunum)	Le lundi 26 septembre 2016, de 6h30 à 14h
10940	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibres	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Villette	sur 15 m au droit du n° 66	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au mercredi 28 septembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pailleron	côté pair, sur 15 m au droit du n° 14 et sur 15 m au droit du n° 16	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au mercredi 28 septembre 2016
10941	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Confluence	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	côté Ouest, sur 50 m au Nord de la rue Eynard	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 21 octobre 2016
10942	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'un candelaire Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Jean Jaurès	contre allée Nord	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 octobre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
10943	Grdf / N° 000927	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une promotion de l'image du gaz naturel de 10h à 18h	l'accès et le stationnement d'un camion d'exposition seront autorisés	Place Antonin Poncet		Le samedi 19 novembre 2016, de 9h à 18h
10944	Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 7 m au droit de l'immeuble situé au n° 20	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au lundi 3 octobre 2016
10945	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Télécoms	la circulation des cycles sera interdite	Rue Professeur René Guillet	sur 10 m au droit de la rue Danielle Faynel Duclos	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h à 17
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10945	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	côté pair, sur 15 m au droit du n° 280	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h à 17h
				Rue Philomène Magnin	côté pair, sur 15 m au droit du n° 4	
				Rue d'Arménie	côté impair, sur 15 m en face du n° 40	
10946	La Construction Arbresloise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'un bras téléscopique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Montesquieu	sur 40 m au droit du n° 64	Les lundi 26 septembre 2016 et mardi 27 septembre 2016, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10947	Jaymot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Amboise	sur 10 m au droit du n° 14	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au mardi 25 octobre 2016
10948	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Gerland	côté pair, sur 10 m au droit du n° 134	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au mercredi 28 septembre 2016, de 9h30 à 16h30
10949	Sie Etancheité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Feuillat	entre le n° 38 et le n° 42	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au mercredi 26 octobre 2016
10950	Serpellet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau électrique sous couvert du Lyvia n° 201613559	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Surville	entre le n° 101 et le boulevard Chambaud de la Bruyère	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
10951	Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sens Ouest/Est, entre la rue André Philip et la rue Garibaldi	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue Garibaldi et la rue André Philip	
10952	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF en accord avec la LYVIA n° 201611063	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Fossés de Trion	entre le n° 12 et la rue du Commandant Charcot	Le lundi 26 septembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur un pont lourd		au droit du n° 12	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue du Commandant Charcot et la rue Appian	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue du Commandant Charcot	
10953	Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Terme	au droit des n° 1 et n° 3	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au jeudi 29 septembre 2016, de 7h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10954	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Amédée Bonnet	partie comprise entre la rue Boileau et la rue Garibaldi	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 21 octobre 2016, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
10955	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Ney	entre l'emprise de chantier et la place Renée Deroudille	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au mercredi 5 octobre 2016, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite durant les phases de traversée de la chaussée		entre la place Renée Deroudille et la rue Bugeaud	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 72	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au mercredi 5 octobre 2016, de 7h à 18h
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la place Renée Deroudille	
10956	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF en accord avec le Lyvia n° 201612142	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Soeur Janin	dans la voie d'accès au n° 36	A partir du lundi 26 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 5 octobre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée de la voie d'accès au n° 36	
10957	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau Télécoms	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Quai des Etroits	sur le trottoir situé au droit des n° 7 et 8	A partir du lundi 26 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 7 octobre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la Favorite	sur le trottoir situé au droit du n° 32	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Joliot Curie	sur le trottoir situé au droit du n° 96	
				Quai des Etroits	sur 10 m au droit du n° 7	
				Rue Appian	sur 10 m au droit du n° 9	
		Rue des Macchabées	sur 10 m au droit du n° 1			
10958	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Julien	sur 15 m au droit du n° 17	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 17	
10959	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans un réseau de Télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue du Palais de Justice		A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 17h30
				Rue Soufflot		
				Rue de Gadagne		
				Rue Juiverie		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10959	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans un réseau de Télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue des Trois Maries		A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue du Point du Jour	sur 10 m en face du n° 51	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Trois Maries		A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre d'un réseau de Télécoms située au droit du n° 75 sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre d'un réseau de Télécoms située au droit du n° 71	
10960	Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement en accord avec le Lyvia n° 201611849	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Algérie	au droit du n° 2, les bus auront l'obligation de quitter la voie qui leurs est réservée	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Coysevox	sur 10 m au Nord de la rue Donnée	A partir du lundi 26 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, 17h30
				Rue Donnée	sur 10 m à l'Ouest de la rue Coysevox	
				Quai Joseph Gillet	en face du n° 74 (4ème arrondissement)	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bât d'Argent	au droit du n° 10				
10961	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le C3 Sytral	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	côté pair, entre le n° 54 et le n° 64	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 octobre 2016, de 7h30 à 16h30
10962	Nexans France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Bollier	sur 20 m, en face du n° 75	Le lundi 26 septembre 2016
10963	Market Prod N°001028	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du salon ID d'Art	l'installation d'un container et tente sera autorisée	Quai Rambaud	sur le trottoir à hauteur du n° 13 bis	A partir du jeudi 24 novembre 2016 jusqu'au dimanche 27 novembre 2016
			l'installation de 2 food truck sera autorisée		sur le bas port le long de la terrasse de l'Embarcadère	A partir du vendredi 25 novembre 2016, 6h, jusqu'au dimanche 27 novembre 2016, 0h
10964	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Claire	trottoir Nord, entre le quai de la Gare d'Eau et la rue de Saint-Cyr	Le mercredi 21 septembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la piste cyclable sera interdite		sens Est/Ouest, entre le quai de la Gare d'Eau et la rue des Docks	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10965	Le Printemps des Pierres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur façade avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Quai Saint Vincent	sur le trottoir situé au droit de la façade du n° 26	Le jeudi 22 septembre 2016, de 7h à 18h
10965	Le Printemps des Pierres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur façade avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Vincent	dans la contre allée située au droit de la façade du n° 26 des deux côtés de la chaussée de la contre allée située au droit de la façade du n° 26	Le jeudi 22 septembre 2016, de 7h à 18h
10966	Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Thimonnier	sur 3 m au droit du n° 1	A partir du jeudi 22 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 5 octobre 2016, 17h30
10967	Ferrando Patrice	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Blanc	sur 10 m au droit du n° 6	A partir du jeudi 22 septembre 2016, 7h30, jusqu'au samedi 22 octobre 2016, 17h30
10968	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau d'eau en accord avec le n° Lyvia 201613423	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de la Pêcherie	au droit du n° 14 au droit de la façade du n° 14	A partir du jeudi 22 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, 17h30
10969	Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Marius Berliet	au droit des rues Audibert Lavirotte et la rue de l'Épargne	A partir du mercredi 21 septembre 2016, 20h, jusqu'au jeudi 22 septembre 2016, 5h
10969	Setelen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Marius Berliet	au droit des rues Audibert Lavirotte et la rue de l'Épargne	A partir du mercredi 21 septembre 2016, 20h, jusqu'au jeudi 22 septembre 2016, 5h
10970	Alliance Renovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée de Loyasse	sur 8 m au droit du n° 2	A partir du jeudi 22 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, 17h30
10971	Creai	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une réunion à l'E.N.S.	le stationnement d'un véhicule sera autorisé	Allée d'Italie		Le mercredi 21 septembre 2016, de 8h à 17h
10972	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Georges Gouy	sur 50 m au Nord de la contre allée de Tony Garnier des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au Nord de la contre allée de Tony Garnier	Le vendredi 23 septembre 2016, de 7h à 17h Le vendredi 23 septembre 2016, de 7h à 17h Le vendredi 23 septembre 2016, de 7h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10973	L'établissement Café des Anti-quières	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jarente	côté pair, sur 7 m à l'Ouest de la rue Auguste Comte	A partir du vendredi 23 septembre 2016 jusqu'au dimanche 2 octobre 2016
10974	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Raulin	entre la rue Etienne Rognon et l'avenue Berthelot de part et d'autre de l'emprise du chantier	Le vendredi 23 septembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Etienne Rognon et l'avenue Berthelot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Etienne Rognon et l'avenue Berthelot	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue Etienne Rognon	
10975	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Victor de Laprade	entre l'avenue Rockefeller et la rue G. Paradin	A partir du vendredi 23 septembre 2016 jusqu'au mercredi 28 septembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Rockefeller et la rue G. Paradin	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
10976	William Horn	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Saint Georges	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 9	A partir du vendredi 23 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
10977	Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	sur 6 m, au droit du n° 22	A partir du vendredi 23 septembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 19 octobre 2016, 17h30
10978	Le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise LE NY	Avenue Félix Faure	trottoir Nord, sur 50 m au droit du n° 9 (bâtiment de l'école)	Le lundi 26 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 50 m au droit du n° 9 (bâtiment de l'école)	
10979	Entreprises Perrier Tp - Coiro - Asten - Colas - Guillet Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite à l'intérieur de la place	Rue Salomon Reinach	sur tout le parking situé à l'angle des rues de Marseille et Salomon Reinach au droit du bâtiment Citroen	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 14 octobre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite, sauf accès riverains		entre la rue de Marseille et la rue Béchevelin	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10979	Entreprises Perrier Tp - Coiro - Asten - Colas - Guillet Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Salomon Reinach	sur tout le parking situé à l'angle des rues de Marseille et Salomon Reinach, au droit du bâtiment Citroen	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 14 octobre 2016
10980	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Claire	sur 30 m au droit du n° 57	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 octobre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10981	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un groupe électrogène sur trottoir pour le compte du Sytral	le stationnement pour un groupe électrogène sera autorisé	Avenue Jean Jaurès	trottoir Est, au niveau du n° 3	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au mercredi 12 octobre 2016
10982	Aximum Rgt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée Saint Barthelemy	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 8h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
10983	Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation de cuisine	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pizay	partie comprise entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot	Le lundi 26 septembre 2016, de 9h à 13h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 10 m au droit du n° 4	
10984	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF en accord avec le LYVIA n° 201612502	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue Monseigneur Lava-renne	sur le trottoir située au droit des n° 4 et 8	A partir du lundi 26 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au droit du n° 4 pour permettre l'accès à un zone de travaux	
10985	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Malesherbes	de part et d'autre de l'emprise de chantier	Le jeudi 22 septembre 2016, de 8h à 13h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Duquesne et la rue Docteur Mouisset	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue Duquesne	
10986	La Direction de l'eau de la Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Franklin Roosevelt	entre la rue Boileau et la rue Duguesclin	Le vendredi 23 septembre 2016, de 13h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Boileau et la rue Duguesclin	
10987	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai André Lassagne	sur 15 m de part et d'autre de la rue Roger Violi	A partir du vendredi 23 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10987	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Roger Violi	sur 15 m à l'Ouest du quai André Lassagne	A partir du vendredi 23 septembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai André Lassagne	sur 15 m de part et d'autre de la rue Roger Violi, place PMR comprise	
				Rue Roger Violi	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m à l'Ouest du quai André Lassagne	
10988	Cabinet du Maire - Service Protocole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Charles Biennier		A partir du samedi 24 septembre 2016, 14h, jusqu'au dimanche 25 septembre 2016, 17h
				Place de la Comédie		A partir du samedi 24 septembre 2016, 16h, jusqu'au dimanche 25 septembre 2016, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sala	des deux côtés, du n° 58 au quai Docteur Gailleton	A partir du samedi 24 septembre 2016, 11h, jusqu'au dimanche 25 septembre 2016, 17h
				Quai Docteur Gailleton	entre la rue Charles Biennier et la rue Sala, y compris l'emplacement Taxis	
				Rue Soeur Bouvier	des deux côtés de la chaussée, des n° 2 au n° 4	Le dimanche 25 septembre 2016, de 3h à 15h
	Rue Cléberg	entre le n° 6 et la rue Cardinal Decourtray	Le dimanche 25 septembre 2016, de 8h à 16h			
	Rue Charles Biennier	des deux côtés	A partir du samedi 24 septembre 2016, 11h, jusqu'au dimanche 25 septembre 2016, 17h			
10989	Mobifeu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une formation incendie dans un camion	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Bollier	côté pair, sur 30 m face au n° 75	Le lundi 26 septembre 2016
10990	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Emile Duple	des deux côtés, entre la rue Vuillerme et le quai Perrache	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
10991	Scouts de France du Point du Jour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une vente de calendriers	l'installation de 3 tables sera autorisée	Place Bénédicte Tessier	(côté Fontaine)	Le samedi 1 octobre 2016, de 8h30 à 12h30
10992	Service des Tunnels du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien et de maintenance	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Routier de la Croix Rousse	dans le tube routier	A partir du lundi 26 septembre 2016, 22h, jusqu'au mardi 27 septembre 2016, 6h
						A partir du mardi 27 septembre 2016, 22h, jusqu'au mercredi 28 septembre 2016, 6h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10993	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Beauvisage	côté impair, sur 15 m au droit du n° 157	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au mercredi 28 septembre 2016, de 7h à 18h
10994	Sobeca Corbas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs suite à construction	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Paul Caze-neuve	sens Sud/Nord, sur 30 m au Nord de la rue du Bocage	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 octobre 2016
				Rue du Bocage	sur 30 m à l'Est de la rue Paul Caze-neuve	
				Rue Paul Caze-neuve	sur 30 m au Nord de la rue du Bocage	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m au Nord de la rue du Bocage	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bocage	sur 30 m à l'Est de la rue Paul Caze-neuve	
	Rue Paul Caze-neuve	côté impair, sur 30 m à l'Est de la rue Paul Caze-neuve				
	Rue Paul Caze-neuve	côté impair, sur 30 m au Nord de la rue du Bocage				
10995	Tunnels du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien et de maintenance	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Routier Rue Terme		Le lundi 26 septembre 2016, de 7h à 16h
10996	La Ville de Lyon Service Archéologique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Neyret	côté pair, sur 20 m au droit du n° 10	Le lundi 26 septembre 2016
10997	Meliodon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 120	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au lundi 10 octobre 2016
10998	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bossuet	au carrefour avec la rue Professeur Weil	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, de 22h à 6h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Belges	sur 10 m au droit des chambres Télécoms situées au n° 74	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 30 septembre 2016
				Rue Bugeaud	sur 10 m au droit des chambres Télécoms situées au n° 38 à 42	
10999	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Quivogne	côté pair, entre le cours Bayard et la rue Ravat	A partir du mercredi 28 septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 octobre 2016, de 7h à 17h
					côté pair, entre la rue Casimir Périer et le cours Bayard	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au mercredi 5 octobre 2016, de 7h à 17h
11000	Bottazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de décorations lumineuses sur les filins de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite au droit des interventions de 9h à 16h et de 19h à 7h	Rue Victor Hugo		A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au lundi 3 octobre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11000	Bottazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de décorations lumineuses sur les filins de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite au droit des interventions de 9h à 16h et de 19h à 7h	Rue Auguste Comte		
				Place Antoine Vollon		
			suivant les besoins de l'entreprise et au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'usage du camion nacelle Bottazzi sera autorisée de 9h à 16h et de 19h à 7h	Rue Auguste Comte		
				Rue Victor Hugo		
11001	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pasteur	trottoir Ouest, sur 50 m au droit du n° 79	Les lundi 26 septembre 2016 et mardi 27 septembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m au droit du n° 79	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 79	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11002	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins de l'entreprise pour une période n'excédant pas 2 heures	Rue Henri Gorjus	entre la rue Jacquard et la rue Denfert Rochereau	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au jeudi 29 septembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins de l'entreprise pour une période n'excédant pas 2 heures	Rue Jacquard	entre la rue Henri Gorjus et la rue Denfert Rochereau	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Henri Gorjus	entre la rue Denfert Rochereau et la rue Jacquard	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au jeudi 29 septembre 2016, de 7h à 17h
				Rue Jacquard	entre le n° 56 et le n° 62	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacquard	des deux côtés, entre le n° 56 et le n° 62	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au jeudi 29 septembre 2016, de 7h à 17h
				Rue Henri Gorjus	des deux côtés, entre la rue Denfert Rochereau et la rue Jacquard	
11003	Egcs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sully	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 69	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au lundi 17 octobre 2016
11004	France Télévisions N°001126\$	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'installation du dispositif cantine (barnum et camion) sera autorisée	Quai Victor Augagneur	côté Rhone, sur la promenade face au n°31	Les vendredi 30 septembre 2016 et vendredi 30 septembre 2016, de 6h à 20h
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Rue Jean Larrivé	à hauteur de la rue Aimé Collomb	Le vendredi 30 septembre 2016, de 8h à 18h
				Rue de Sévigné	à hauteur de la rue Mazenod	
				Rue de la Part Dieu	à hauteur de la rue Commandant Dubois	Le vendredi 30 septembre 2016, de 9h à 16h
				Rue Chaponnay	à hauteur du quai Victor Augagneur	
Le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf pour les véhicules techniques de France Télévision	Rue de Sévigné	des 2 côtés, entre la rue Mazenod et la rue Servient	A partir du jeudi 29 septembre 2016, 20h, jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, 20h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11004	France Télévisions N°001126\$	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	Le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf pour les véhicules techniques de France Télévision	Quai Victor Augagneur	côté Est, entre le n°23 et la rue Aimé Collomb, et côté Ouest entre le n°27 et la rue Aimé Collomb	A partir du jeudi 29 septembre 2016, 20h, jusqu'au vendredi 30 septembre 2016, 20h
				Rue Chaponnay	des 2 côtés, entre le Quai Victor Augagneur et la rue de la Victoire	
				Rue de la Part Dieu	des 2 côtés, entre la rue Commandant Du Bois et la rue Pierre Corneille	
				Rue Jean Larrivé	des 2 côtés, entre la rue Mazenod et la rue Aimé Collomb	
11005	L Académie de Lyon Rectorat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la remise des diplômes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philippe de Lassalle	côté impair, sur 20m en face de l'immeuble situé au n°44	Les lundi 3 octobre 2016 et mardi 4 octobre 2016, de 8h à 17h
11006	Foyer Joe Bousquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une croisière à bord du bateau Hermès	le stationnement de 3 véhicules transportant des personnes à mobilité réduite sera autorisé	Quai Claude Bernard	sur les berges à proximité du bateau Hermès.	Le vendredi 14 octobre 2016, de 11h45 à 15h30
11007	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Vauban	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 10	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 octobre 2016
				Rue Cuvier	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 170	
				Rue Vauban	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 10	
				Rue Boileau	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 70	
				Rue Duguesclin	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 120	
					sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 152	
Rue Molière	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 23					
11008	Petavit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Servient	sens Est/Ouest, voies Nord, entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Garibaldi	Les lundi 26 septembre 2016 et mardi 27 septembre 2016, de 22h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, voies Sud, entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Garibaldi	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Est/Ouest, voies Nord, entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Garibaldi	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11009	La Mairie du 8 ^{ème}	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'accueil des nouveaux arrivants	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Guillotière	côté impair, sur 15 m au droit du n° 241	Le samedi 15 octobre 2016, de 7h à 13h
				Rue Maryse Bastié	au droit et en face des numéros 71 au n°73 et en face le long du Jardin de la Mairie	
				Rue Claude Veyron	des deux côtés, sur 25 m au Sud de la Grande rue de la Guillotière	
11010	Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite sur trottoir	Rue de Cuire	trottoir pair, sur 5 m au droit de la rue Victor Fort	Le lundi 26 septembre 2016, de 14h à 19h
11011	Slamm Bergeroux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	côté impair, sur 30 m au droit du n° 119	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au lundi 3 octobre 2016
11012	Cabinet du Maire Service Protocole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bonnefoi	du n°3 au n°5	Le samedi 15 octobre 2016, de 7h à 11h
11013	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans chambre télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Philippe	sur 10 m en face du n° 40	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au mardi 27 septembre 2016, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11014	La Boutique Roche Bobois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de la Liberté	du n°7 au n°13	A partir du jeudi 3 novembre 2016, 14h, jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, 0h
11014	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Delandine	trottoir pair, entre le cours Suchet et la rue Dugas Montbel	Le lundi 26 septembre 2016
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le cours Suchet et la rue Dugas Montbel	Le lundi 26 septembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, entre le cours Suchet et la rue Dugas Montbel	Le lundi 26 septembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11015	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue Delandine	au débouché du cours Suchet	Le lundi 26 septembre 2016, de 9h à 16h
11016	L'Association des Dames de Gerland/Centre Spirituel en Guedi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une rencontre sous forme de goûter	l'installation de 2 tables sera autorisée sur le trottoir	Boulevard Yves Farge	au droit du n°131	Le samedi 24 septembre 2016, de 14h à 17h30
11017	Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	Rue Philippe de Lassalle	côté impair, entre le n° 91 et la rue d'Yprès	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11018	Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un container de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11" la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue d'Ypres	sur 50 m au droit du n° 70	A partir du lundi 26 septembre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016
11019	Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Dauphiné	côté impair, sur 5 m au droit du n° 141	A partir du mardi 27 septembre 2016 jusqu'au jeudi 27 octobre 2016
11020	Millidere	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Richard Vitton	sur 15 m au droit du n° 66 bis	A partir du mardi 27 septembre 2016 jusqu'au mardi 11 octobre 2016
11021	La Ville de Lyon Service Archéologique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Neyret	côté pair, sur 20 m au droit du n° 10	Le mardi 27 septembre 2016, de 8h à 20h

Registre de l'année 2016

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseils d'arrondissements – Avis

Réunions des Conseils d'arrondissements :

- 1^{er} arrondissement : 28 septembre 2016 – 18 h 30
- 2^e arrondissement : 27 septembre 2016 - 19 heures
- 3^e arrondissement : 28 septembre 2016 – 19 heures
- 4^e arrondissement : 28 septembre 2016 – 19 heures
- 5^e arrondissement : 3 octobre 2016 – 18 h 30
- 6^e arrondissement : 29 septembre 2016 – 17 heures
- 7^e arrondissement : 3 octobre 2016 – 18 h 30
- 8^e arrondissement : 28 septembre 2016 – 19 heures
- 9^e arrondissement : 3 octobre 2016 – 18 h 30

Direction des marchés publics - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Comité syndical du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon – Avis

Le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon se réunira le mardi 22 novembre 2016 à 9h30 au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, 4 montée Cardinal Decourtray 69005 Lyon

ABONNEMENTS

Les abonnements ne peuvent être consentis que pour une durée d'un an. Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (Direction des Assemblées et partent du 1^{er} de chaque mois. Ils sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

(Pour l'Étranger, le port en sus). Abonnement unique : Un an : 37 €, à établir à l'ordre de Trésor public et à adresser à la Direction des Assemblées, Hôtel de Ville, 1, place de la Comédie - 69205 Lyon Cedex 01.

Toutes les communications doivent être adressées à M^{me} le Directeur - Direction des Assemblées, à l'Hôtel de Ville. Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

(La reproduction des articles et des photographies ou graphismes des pages de couverture est rigoureusement interdite.)

Edition : Imprimerie Chirat
744 rue de Sainte Colombe
42540 Saint Just la Pendue

Le Directeur de la Publication :
G. COLLOMB, Maire de Lyon

Photos (première page) : Frédéric Guignard-Perret
(dernière page) : Muriel Chaulet / Ville de Lyon